

15ème législature

Question N° : 38926	De M. Christophe Arend (La République en Marche - Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Mémoire et anciens combattants
Rubrique > anciens combattants et victimes de guerre	Tête d'analyse > Place des démineurs au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale	Analyse > Place des démineurs au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.
Question publiée au JO le : 18/05/2021 Réponse publiée au JO le : 15/06/2021 page : 4939 Date de changement d'attribution : 01/06/2021		

Texte de la question

M. Christophe Arend attire l'attention de Mme la ministre des armées sur la place tenue par les démineurs au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Afin de supprimer les mines placées par les armées occupantes en particulier en Alsace-Lorraine, le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme a créé en octobre 1945 un service du déminage. 3 000 démineurs français furent embauchés ainsi que 48 000 prisonniers de guerre des armées allemandes. La dangerosité de leur travail se traduit par un nombre exceptionnel de morts ; 589 pour les Français et 1 780 pour les soldats allemands. En 1952, un monument fut inauguré au Ballon d'Alsace afin de rendre hommage aux démineurs français. Ce monument ne porte aucune référence aux soldats des armées allemandes morts durant les opérations de déminage. Sur proposition du Souvenir Français et en accord avec l'Association des Démineurs de France, il propose que soit apposée sur le monument une plaque dont le libellé pourrait être le suivant : « En mémoire des prisonniers de guerre des armées allemandes morts en opération aux côtés des démineurs français entre 1945 et 1947 ». Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Le monument intitulé « l'Homme projeté », édifié en 1952 au Ballon d'Alsace pour honorer la mémoire des démineurs français morts en accomplissant leur mission, n'appartient pas au ministère des armées et n'est pas entretenu par lui. Nonobstant le fait que sa décision n'est pas requise pour l'apposition d'une nouvelle dédicace sur ce monument, la ministre déléguée ne voit aucune objection à ce qu'un hommage soit rendu aux prisonniers de guerre allemands qui ont perdu la vie aux côtés des démineurs français, juste après la Seconde Guerre Mondiale.